Image not found or type unknown

# Memoire en défense devant le ti

Par **mibe**, le **22/05/2009** à **12:08**

Bonjour,

Assigné devant le TI pour une affaire liée à une vente immobilière, comme l'avocat n'étant pas obligatoire devant ce tribunal, et faute de moyens, je n'en prendrai pas.
J'aimerais savoir si je doisavant l'audience envoyer au président du TI, le mémoire en défense que je vais présenter le jour de l'audience, et dois-je aussi dès à présent faire assigner en responsabilité devant ce TI , l'agent immobilier, professionnel de la vente mandaté par moi, et qui n'a pas fait les vérifications utiles d'une déclaration que j'ai faite de bonne foi, relative à une caractéristique de l'immeuble ,qui s'est avérée inexacte, et entraine le recours des acquéreurs.

Je vous remercie de votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés